

→ Fiche d'inscription à envoyer au plus tard le **13 octobre 2023** à :
Rectorat de Nice - DEC 4 - Service des concours - Bureau 138 - 53, avenue Cap de Croix - 06181 NICE cedex 2
(cachet de la poste faisant foi)
- OU -
par courriel de préférence depuis votre adresse académique : certifications@ac-nice.fr

/!\ ATTENTION /!\

L'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION NE VAUT PAS INSCRIPTION À LA FORMATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être obligatoirement personnel enseignant de l'**académie de NICE** du second degré ou conseiller principal d'éducation, titulaire ou en contrat à durée indéterminée.
- justifier d'au moins **5 ans** de services effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire) dans un établissement du second degré, l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Elle consiste en un entretien avec un jury et s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique). L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Texte de référence : Décret 2015-885 du 20 juillet 2015 ; Arrêté du 20 juillet 2015 sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ; Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015.

Nom patronymique :

Nom d'usage : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse postale personnelle :

Téléphone portable :

Mail académique : @ac-nice.fr

Corps et grade : Discipline :

Etablissement d'affectation - Ville :

Etablissement de rattachement (pour les T.Z.R) :

Nombre d'années d'enseignement effectif au 31/12/2024 :

Les modalités et date d'envoi du dossier d'admissibilité seront précisées ultérieurement par mail.

Le dossier devra être envoyé sous deux formats : **papier (par voie postale) ET PDF (par voie électronique)**. Il devra contenir :

- Un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes),
- Une photocopie des deux derniers rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) à inclure à la fin du rapport d'activité en supplément des 5 pages.